République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20261119-10DCC191126-DE

| COMMUNAUTE DE COMMUNES | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** | Délibération |
|---|---|---|
| | Séance du 19 novembre 2026 | N° 10dcc191126 |

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 19 novembre 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 13 novembre 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 44
Nombre de votants : 48

Il était composé comme suit :

Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUNVEN Christian, CABON Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, FOLL Loïc, GAUTIER Valérie, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, REDT Gérard, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TREGUER Jean François,

Excusés : TONARD Hélène donne pouvoir à L'HOSTIS Nolwen, JAUD Christiane donne pouvoir à LE GALL Christelle, CATTIN Jean Luc donne pouvoir à KERLAN David, GUEZENNEC Jessica donne pouvoir à ARS Wilfried, ABARNOU Mickaël,

## Projet de mise en lumière du phare de l'Île Vierge

Dans le cadre de l'animation et de la valorisation touristique du territoire, la collectivité souhaite mettre en lumière le phare de l'Île Vierge, à Plouguerneau, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce projet répond à un enjeu de mise en valeur du patrimoine et d'attractivité du territoire en période creuse. Visible depuis le littoral, la mise en lumière ne nécessite aucun déplacement sur l'île. Elle constitue un levier d'animation hivernale pour l'ensemble du territoire, de nature à soutenir la fréquentation et l'activité économique locale, notamment celle des commerces et activités proches des points de vue, à une période où la fréquentation touristique est habituellement faible.

***Description du projet***

Le dispositif consiste à installer quatre projecteurs LED au sol dans l'enclos des phares, par paires, dans les deux angles de l'enceinte situés côté continent (cf. plan d'implantation ci-dessous). Ils éclairent exclusivement la façade du grand phare côté continent. Les emplacements ont été définis lors de la visite technique menée sur site avec le SDEF et l'entreprise INEO. Le recours à quatre projecteurs s'explique par les dimensions exceptionnelles de l'édifice : deux projecteurs ne permettraient pas de couvrir à la fois la largeur et, surtout, toute la hauteur du fût. Le croisement des faisceaux assure un éclairage homogène du monument sur toute son élévation.

Il ne s'agit pas d'un spectacle son et lumière scénarisé, mais d'une mise en couleur simple et sobre de l'édifice. Les projecteurs, de technologie RGBW, permettent de programmer des nuances de couleurs variées selon les occasions, y compris des teintes chaudes ou ambrées. La façade côté mer n'est volontairement pas éclairée, afin de n'interférer en aucune façon avec la signalisation maritime.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20261119-10DCC191126-DE

***Période et durée d'exploitation***

L'illumination est prévue pendant les vacances scolaires de Noël, dont les dates varient légèrement d'une année à l'autre. Pour l'année 2026, la période s'étend du 19/12/2026 au 03/01/2027, soit 16 soirées. L'éclairage fonctionne chaque soir de 18 h à 22 h environ, soit quatre heures par jour, sans illumination nocturne prolongée.

L'allumage est piloté par une horloge astronomique, après le coucher du soleil, afin de respecter l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.
Toute autre date d'exploitation éventuelle, par exemple à l'occasion d'événements comme la Journée de la mer, ferait l'objet d'une information préalable de vos services et d'une nouvelle demande auprès du Conservatoire du littoral.

***Aspects techniques et énergétiques***

Le projet est conduit avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), qui apporte son expertise technique en matière d'éclairage et a déjà travaillé sur ce type d'ouvrage. Les travaux sont réalisés par l'entreprise INEO dans le cadre de l'accord-cadre du SDEF. Le dispositif repose sur quatre projecteurs WE-EF FLC260 CC, conçus pour la mise en valeur architecturale et dotés d'une option renforcée pour l'exposition en front de mer, qui garantit leur tenue en environnement marin. Leurs optiques directives permettent de concentrer le flux lumineux sur le fût du phare en limitant la lumière diffusée au-delà.

Le pilotage des couleurs et des horaires s'effectue par un contrôleur DMX accessible et programmable à distance via une connexion 4G. Les teintes peuvent ainsi évoluer sans intervention humaine récurrente sur site, et le fonctionnement de l'installation est maîtrisé à distance. Le câblage chemine en semi-enterré le long du mur depuis la longère. La seule tranchée nécessaire, pour traverser l'allée centrale d'accès, déjà en gravier, est réalisée manuellement, sans engin mécanique.

Les projecteurs sont alimentés par le système d'énergie renouvelable déjà existant sur l'île, qui comprend des panneaux photovoltaïques, trois éoliennes et un stockage sur batteries. Ce système est distinct de l'alimentation du feu du phare. La puissance unitaire des projecteurs se situe entre 72 et 155 W selon la gamme, soit 290 à 620 W pour l'ensemble.

***Plan d'implantation***

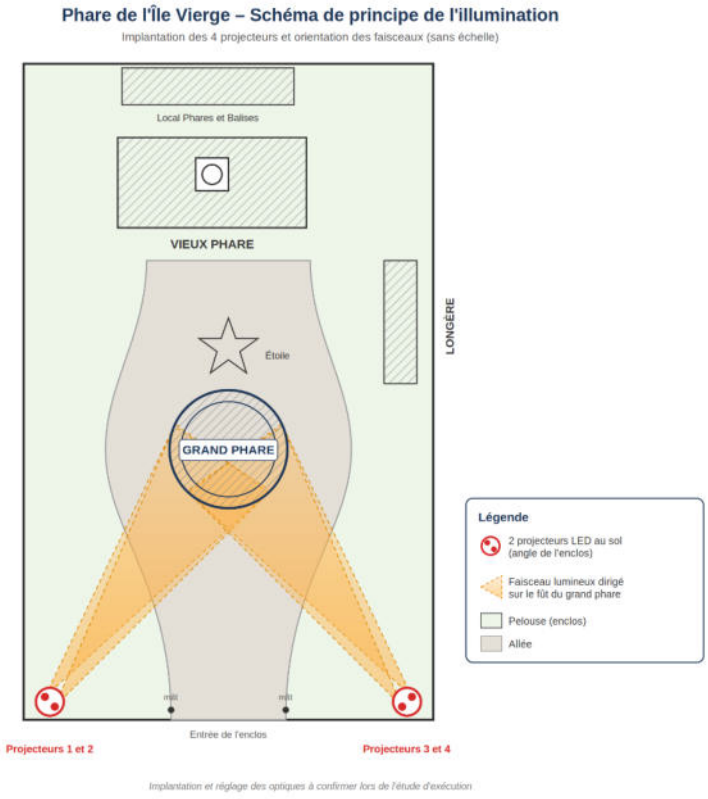


***Références et antériorité***

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'expériences similaires menées sur d'autres phares patrimoniaux, notamment le phare d'Eckmühl, dans le Finistère. Il fait aussi écho à une précédente mise en lumière du phare de l'Île Vierge lui-même, réalisée par l'artiste Yann Kersalé à l'occasion des cent ans du phare, en 2002. Il peut également être rapproché de la démarche conduite à l'abbaye de Beauport, à Paimpol, monument historique situé au cœur d'un espace naturel protégé entre littoral et forêt, qui propose chaque année à Noël une mise en lumière de ses jardins et de son bâti.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20261119-10DCC191126-DE

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la CCPA afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la CCPA au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :
- ECLAIRAGE PUBLIC Mise en valeur ..... ..44 000,00 € HT
Soit un total de..... ..44 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :
⇒ Financement du SDEF : .....15 000,00 €
Financement de la CCPA :
- ECLAIRAGE PUBLIC Mise en valeur ..... ..29 000,00 €
.....Soit un total de ..29 000,00 €

Le Conservatoire du Littoral, la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique - Manche Ouest et la Direction Régionale des affaires culturelles ont donné leur autorisation à ce projet.

Le Bureau de communauté du jeudi 8 octobre 2026 a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce dossier.

***Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, :***

- ***d'approuver le projet de réalisation des travaux de mise en lumière du Phare de l'Ile-Vierge.***
- ***d'approuver le plan de financement proposé et le versement de la participation communautaire estimée à 29 000,00 €***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.***

Fait et délibéré à Plabennec
le 23 novembre 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES
29860 PLABENNEC
du Pays des ABERS